

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENTDECRET D/2015/ 160 /PRG/SGG
PORTANT NOMINATION DE CERTAINS OFFICIERS
AU GRADE SUPERIEUR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi N°001/CNT/2012 du 17 janvier 2012, portant statut général des militaires ;

Vu le décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret D/2014/021/PRG/SGG du 25 janvier 2014, portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu le décret D/2014/091/PRG/SGG du 11 avril 2014, portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale,

DECRETE

Article 1^{er} /: Les officiers de l'Armée Guinéenne, dont les prénoms et nom suivent, sont promus au grade de Général de Brigade à titre exceptionnel. Ce sont :

N/O	MATRICULE	GRADE	PRENOMS	NOM	FONCTIONS	OBS.
1	15504/G	COL	Ansoumane	KABA	CEMP/PRG	
2	17109/G	COL	Alpha Ousmane	DIALLO	IGFAG	
3	14685/G	COL	Ousmane	CAMARA	HCGN en SECOND	
4	14619/G	COL	Edouard	THEA	CEMAT ADJOINT	
5	15509/G	COL	Amadou Tidiane	DIALLO	C.CAB/MDN	
6	15503/G	COL	Oumar	SANOH	CONS.TERRE/MDN	

Article 2/ : Le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le

28 AOUT 2015

2015

Professeur Alpha CONDE